

ASBL « Art et Lettres en Marche »

Rue de la Station, 4
B-6900 MARLOIE
Marche-en-Famenne
Tél. : 0497/50 22 50
Mail : lavieillecensemarioie@gmail.com
Compte IBAN : BE41 0688 9037 1010
N° d'entreprise : BE 0824. 349. 451

LE LOCATAIRE :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Tél. :

Courriel :

« Art et Lettres en Marche » met à la disposition du locataire la salle de réception située 4, rue de la Station à B-6900 MARLOIE pour une période prenant cours le :

XX/XX/XX à XX heures et expirant le XX/XX/XX à XX heures

pour y organiser : Un mariage

1. TARIF :

Le montant de la location est fixé à **XXX€**, comprenant la mise à disposition de la cuisine équipée et de tout le matériel répertorié dans l'inventaire.

Le chauffage, l'eau, le gaz, l'électricité et le nettoyage à l'eau du sol sont compris dans le prix de la location.

Le montant de la location doit être versé dans les trois mois qui suivent la réservation.

2. CAUTION :

La caution s'élève à **500 €** (cinq cents euros) et fait office de réservation, elle doit être versée sur le compte de l'ASBL avec en communication le nom du locataire et la date de l'évènement. Cette caution couvrira les dommages éventuels causés aux installations, à la vaisselle, en cas de perte des clés ou de manquements à la présente convention. Ce montant sera utilisé afin de payer la totalité ou une partie des frais de nettoyage et des boissons consommées.

En cas d'absence de versement dans les 8 jours qui suivent la signature, le présent contrat est considéré comme nul et non avenu.

La caution restera acquise au bailleur en cas de résiliation par le preneur, sauf si celui-ci intervient **par écrit au plus tard six mois** avant la manifestation.

Néanmoins, un montant de 150,00 € sera conservé pour frais administratifs de gestion et d'indemnisation à tout locataire annulant sa réservation.

3. INVENTAIRE ET ETAT DES LIEUX

À l'arrivée et au départ, un état des lieux et un inventaire complet seront dressés conjointement par le locataire et un représentant de l'ASBL.

Le locataire rassemblera et emportera l'entièreté des déchets, des sacs poubelles lui seront fournis. Les PMC correctement triés peuvent être laissés sur place.

INTERDICTION FORMELLE de clouer, de punaiser, d'agrafer sur les murs, les portes, les cloisons, les tables et sur tous les meubles du bar, de soulever les plaques du plafond pour suspendre ou fixer des objets et autres.

Seul est autorisé le collage avec papier collant léger (tarifs, affiches et autres documents papier) sur les vitres des portes, des fenêtres et des frigos.

Assurer la fermeture des portes, fenêtres, électricité (intérieure et extérieure), veilleuse gaz et thermostat de chauffage.

4. NETTOYAGE

Après l'occupation, la salle doit être entièrement balayée et le matériel rangé tel que lors de l'état des lieux. Le nettoyage du sol à l'eau est pris en charge par l'ASBL. **Le nettoyage des sanitaires, de la cuisine, de la vaisselle, du bar et des vitres sera facturé suivant l'état de propreté après évènement et déduit de la caution au tarif horaire de 20€ de l'heure.**

5. BRASSEUR

L'ASBL « Art et Lettres en Marche » possède l'exclusivité des fournitures de bières et softs : coca, eaux, jus de fruits, bières, limonades....., vins exceptés. Ceci via la brasserie MAZIERS (SPRL Grand Enclos) – Boucle de la Famenne, 6 à 6900 Marche-en-Famenne.

A la demande, les brasseurs peuvent également fournir les vins.

L'inventaire des boissons sera effectué avant et après la manifestation et la facture des consommations parviendra au locataire après l'évènement. Tout fût mis en perce est considéré comme consommé.

6. ASSURANCE

Le locataire devra **obligatoirement**, pour toute activité, souscrire une assurance RC ou fournir une copie de son assurance si celle-ci couvre les dégâts pouvant être occasionnés aux bâtiments pendant la période d'occupation. Un formulaire d'assurances (Ethias) est disponible auprès de la gestionnaire administrative.

Une copie de la Police d'assurance ou preuve de paiement devra obligatoirement être remise lors de la réception des clés.

7. DIFFUSION MUSICALE

Le locataire s'engage à déclarer à www.unisono.be toute activité musicale lors de manifestation publique (sauf pour réceptions privées : mariage, communion, anniversaire, baptême).

À partir de 02h00 la diffusion musicale sera fortement diminuée conformément au règlement communal. Pour le respect du voisinage, le nombre de décibels autorisés ne peut être dépassé. Les organisateurs de réunions ou de réceptions publiques ou privées sont tenus de veiller à ce que le bruit produit n'incommoder pas les riverains. Au besoin, après 22h00, ils tiendront portes et fenêtres fermées.

Les feux d'artifice sont interdits.

8. SÉCURITÉ

Il est strictement interdit de fumer dans la salle. Tout contrevenant à cette interdiction s'expose aux amendes prévues par la loi. En cas d'infraction, des amendes sont applicables aux fumeurs ou locataire de la salle.

Dans le cas d'une soirée privée, un écriteau « SOIREE PRIVEE » doit obligatoirement être appliqué sur la porte d'entrée de la salle.

Par mesure de sécurité, le locataire devra veiller à ce que les portes ne soient pas fermées à clés pendant toute la durée de l'occupation.

Il est strictement interdit de stationner les véhicules dans la cour, exception faite du traiteur, ou pour le chargement ou déchargement de matériel.

9. TRAITEUR

Coordonnées du traiteur :

Nom

Adresse

Tél. :

Le traiteur prendra possession des installations en présence d'un membre de la famille et d'un responsable de la « Vieille Cense » après inventaire d'entrée.

Le preneur a l'obligation de remettre copie de la convention annexée à son traiteur.

L'ASBL se réserve le droit de réclamer un dédommagement pour tout désordre ou saleté qui nécessiterait un surcroît de nettoyage et également de **faire cesser sur le champ toute activité en cours qui porterait atteinte à l'ordre public, au tapage nocturne et tout autre manquement à cette convention.**

En cas de litige, seuls les tribunaux de Marche-en-Famenne sont compétents.

Fait en double exemplaire à Marloie, le

Lu et approuvé en toute lettre

Le Preneur

Le Bailleur